

### PROCÈS-VERBAL

Séance du 4 mars 2024

Présidence : M. Vincent BUCCINO

#### 1. Appel: 83 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT et Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Alexandre DEMETRIADES, Olivier RIESEN, Claude ULDRY et Pierre WAHLEN

Mme Nathalie VUILLE, secrétaire - M. Jean-Marc DUCRY, huissier

Excusés: BERTOLA Carinne, CHAPERON Fabrice, DAVID François, MARQUES

Manuel, PATELLI Pierre, PERRIN Christian, SCHMIED Vincent, SEGUY Alexia, SUKIENNIK RACHOULIS Renata, ULDRY Doris, VETTER Joël,

**WEAVER Mark** 

Absents: HOBKIRK Robin, PIEREN Taïna, WARMENBOL Claire

#### 2. Procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024

M. Robert JENEFSKY, dans son intervention au point 23ter de l'ordre du jour, souhaite modifier la dernière phrase en « Il va réfléchir à ce qui a été dit ».

Aucune autre demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

#### 3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose l'ajout du point 23bis « Interpellation de M. Pierre Girard intitulée « Abandon RDU, suite » ».

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à une large majorité et 1 abstention.

#### 4. Communications du Bureau

- M. le Président donne lecture des lettres de démissions de Mme Klara Zaugg et de M. Mathieu Farine, tous deux membres du groupe des Vert.e.s.
- Mme Jeanne Kamber et M. Raphaël Caregnato, les Vert.e.s, ont été élus par le Bureau afin de remplacer les démissionnaires. Leur élection, affichée au pilier public, n'ayant fait l'objet d'aucune opposition, ils pourront être assermentés au point 6 de l'ordre du jour.
- Le Bureau a également reçu la démission de M. Alexander Federau de la COFIN. Il sera remplacé au point 7 de l'ordre du jour.
- Une communication sur les chiffres de la campagne de comptage sera déposée au Conseil du mois de juin.
- M. le Président et Mme la Secrétaire ont eu la visite annuelle des Préfets en date du 19 février. Ils viennent chaque année vérifier que tout est fait dans les règles, ce qui est le cas. C'est également l'occasion de discuter de divers sujets. D'ailleurs, pour faire suite à l'intervention de M. Federau lors de la dernière séance au sujet de la discussion qui suivait une réponse municipale à une interpellation, après en avoir justement discuté avec les Préfets, selon l'article 34 de la Loi sur les communes, al. 4, il y a bel et bien une discussion qui suit la réponse municipale. Si M. le Président avait donné la parole avant la réponse, il s'en excuse.

- Le dépouillement des votations d'hier s'est fort bien déroulé. Le taux de participation a été de 56.89% soit 6322 bulletins. M. le Président remercie toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement, soit le Bureau, les Conseillères et Conseillers venus leur prêter main forte, les personnes dans les bureaux de vote et M. Stefan Garrido au SAG.
- Enfin, à vos agendas : le souper du Conseil est fixé au 15 mai, la sérénade du Président au 10 juin. De plus amples informations seront transmises en temps utiles.

#### 5. Communications municipales

Mme la Municipale Roxane FARAUT informe le Conseil que l'antenne provisoire de Police Nyon Région, installée sur la Place du Château, fermera définitivement ses portes le 15 mars prochain à 17h. Le centre de police reste ouvert 24h/24 et 7i/7. Cette antenne provisoire. ouverte depuis juin 2023, avait été mise en place pour répondre à la demande lors de la votation du crédit de réalisation des nouveaux locaux de la PNR. L'objectif était d'informer sur la nouvelle localisation des services de police et de fournir certaines prestations à la population. A l'examen du détail de la fréquentation, l'antenne semble aujourd'hui avoir rempli son rôle avec succès et son maintien ne s'avère plus nécessaire. Pour donner quelques chiffres, les deux premiers mois de sa mise en service, ils ont relevé 226 sollicitations, donc une moyenne de cinq personnes par jour. Puis, rapidement, ce chiffre a diminué pour se stabiliser et, depuis septembre dernier, ils comptent une dizaine de sollicitations par semaine. Il est aussi important de souligner que plus de la moitié de ces demandes ne sont pas directement liées à des missions du service de police. Il s'agit régulièrement de questions sur le tourisme ou les votations. A contrario, le centre de police enregistre une moyenne de 390 visites par semaine au guichet. En résumé, les chiffres montrent une augmentation significative du nombre de personnes se présentant au guichet du centre de police, ce qui confirme son efficacité et son accessibilité. Pour conclure, la Municipalité et Police Nyon Région tiennent à rassurer le Conseil quant à la clôture de cette antenne. Aucun constat d'augmentation de la criminalité n'a été observé suite à la délocalisation des services de la PNR à la route de Divonne. Des mesures complémentaires ont été mises en place, notamment avec la multiplication des patrouilles au centre-ville.

Mme la Municipale répond également à M. Jean-Pierre Vuille au sujet de la plaque bleue indiquant le chemin de la Fontaine. Effectivement, le Service des infrastructures a pris connaissance de la disparition des plaques du nom de rues dans le courant du mois de janvier. Ces plaques ont vraisemblablement été volées. De nouvelles plaques ont été commandées. Au vu du délai de livraison estimé, la date d'installation est prévue fin mars-début avril.

M. le Municipal Pierre WAHLEN répond à Mme Aurélie Hegetschweiler au sujet du parking sauvage qui se crée au cimetière. Il l'informe que, depuis le début de cette semaine, une chaîne est posée à l'entrée du cimetière, ce qui évitera d'avoir des véhicules stationnés à l'intérieur de l'enceinte.

#### 6. Assermentations

M. le Président procède à l'assermentation de Mme Jeanne KAMBER et M. Raphaël CAREGNATO, les Vert.e.s, et leur souhaite la bienvenue.

#### 7. Elections dans diverses commissions permanentes

Le groupe des Vert.e.s a plusieurs sièges vacants : deux sièges à la CAU, un à la commission des pétitions, un à la commission de recours en matière de taxes et impôts et un à la COFIN.

M. Alexander FEDERAU présente les candidatures de Mme Ariane SCHWAB HUG et de M. Marius DISERENS à la CAU, ainsi que de Mme Nathalie Raya ETTER à la COFIN. Les deux autres sièges restent vacants pour l'instant.

Les candidats sont élus, en bloc, à l'unanimité.

#### RAPPORTS DE COMMISSIONS

#### 8. Rapport de commission – Préavis N° 2023/122

Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler intitulé « Pour la prise en compte de toutes les personnes dans les formulaires des Services de la Ville de Nyon ».

Rapporteur: M. Marco CARENZA

La discussion est ouverte.

Mme Valérie MAUSNER LEGER fait remarquer qu'entre le moment où la Municipalité a rendu son avis et le moment où le rapport a été rendu, le nouveau guide de rédaction « L'égalité s'écrit » a été édité par l'Etat de Vaud qui répond en partie aux demandes de la postulante, à savoir, faire une rédaction aussi épicène que possible dans les formulaires. C'est donc tout simple, il s'agit d'appliquer la page 26 de ce guide disponible sur Internet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

 de prendre acte du rapport-préavis N° 2023/122 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler intitulé « Pour la prise en compte de toutes les personnes dans les formulaires des Services de la Ville de Nyon »

# 9. Rapports de commission (minorité/majorité) – Préavis N° 2023/123 Place Saint-Martin – Poursuite des aménagements - Demande de crédit de réalisation de CHF 147'000.— pour l'aménagement des espaces publics de la place Saint-Martin et de la rue de la Combe.

Rapporteur : M. Jean-François FÜGLISTER pour le rapport de minorité

M. Frédéric RAST pour le rapport de majorité

Le rapport de majorité propose un amendement modifiant les montants des points 3 et 4 des conclusions les ramenant à CHF 1'100.- et CHF 1'600.- au lieu de CHF 2'500.- et CHF 3'500.- respectivement.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté par 56 oui, 23 non et 1 abstention.

La discussion sur le préavis amendé est ouverte.

M. Sacha VUADENS croit avoir entendu M. Füglister dire, lors de la lecture des conclusions du rapport de minorité, « déplorer » les options au lieu « d'explorer » les options. Il aurait voulu que cela se reflète dans le rapport de commission. Il trouve cela dommage, dans un projet dont l'historique a été refait, et lors duquel il a toujours été présent. Cela a débuté par un postulat déposé par M. Kuratle, puis une motion déposée par la commission, suivie d'une interpellation. Ensuite, les services se sont entendus et ont proposé de couper l'accès avec, maintenant, un certain aménagement qui est sommaire. Ce préavis est là pour améliorer cette place avec plusieurs postes, plusieurs coûts différents. En commençant le rapport de minorité, il a pensé qu'il s'agissait du jeu politique, entrer dans certaines options et les refuser. Enfin de compte, il y a un refus assez étonnant, de ne même pas entrer en discussion pour améliorer cet espace public qui, aujourd'hui tel qu'il est, mérite d'être modifié. Il est surpris de ne trouver aucune alternative proposée, on ne sait pas quelle chose il souhaite enlever, ou pas. Il recommande

d'accepter le préavis tel que présenté et de refuser le rapport de minorité qui est fait à l'économie.

M. Pierre GIRARD trouve différentes choses sérieusement dérangeantes dans ce préavis. Tout d'abord, la Municipalité souhaite installer une terrasse pour le restaurant de la Croix-Verte et il croit savoir que ce n'est pas le restaurateur qui est demandeur, mais la Municipalité qui est allée le voir en l'informant qu'elle allait lui faire une terrasse qui ne lui coûtera rien, à part l'utilisation du domaine public. Dans le même temps, on voit que le Café Vaudois a agrandi sa terrasse à ses frais et il y voit une distorsion de concurrence. Ensuite, la Croix-Verte possède une magnifique terrasse à l'arrière, ils en ont installé une petite à l'avant du bâtiment et ont déjà suffisamment de places en terrasse. De plus, s'il va manger dans ce restaurant en été, il n'aurait pas envie de se mettre au bord de la rue où des voitures passent. Ceci le dérange sérieusement. L'aménagement actuel n'est pas terrible, mais fonctionne bien. Il rappelle qu'un espace est installé pour le stationnement des vélos à cet endroit, qui est très utilisé. Ensuite, le coût est assez important. Il est demandé à la Municipalité depuis longtemps de fixer des priorités sur les projets et il estime que ce n'est pas vraiment prioritaire comme projet. Il convient toutefois qu'il faut arboriser et mettre de la verdure au centre-ville, mais on peut le faire d'une manière plus simple, en enlevant le goudron où la terrasse est prévue et plantant guelques arbres accompagnés de bancs. Cela fera parfaitement l'affaire et sera nettement moins coûteux. La Municipalité pourra faire avec son budget pour réaliser cet aménagement. Pour sa part, il refusera ce préavis.

M. Thomas VALEA se permet d'intervenir sur ce préavis dont il est signataire du rapport de minorité. M. Füglister a simplement lu les conclusions, mais il rappelle que huit points ont été évoqués dans ce rapport pour indiquer qu'il leur apparaissait déplacé, en l'état, d'investir autant d'argent. Ce faisant, il souhaite reprendre certains de ces points. Le premier concerne les coûts relativement importants qui sont envisagés pour mettre un peu de gravât, pour améliorer une terrasse, pour déplacer quelques blocs de bois qui sont censés servir de bancs. En outre, il n'est prévu la plantation que d'un seul et unique arbre. Au titre de ces réalisations, celle de la pose d'un sol de gravât a notamment conduit certains membres de la commission à considérer que c'était relativement dangereux pour les passants, mais également pour les personnes passant à vélo ou en trottinette. Un autre point évoqué est celui de l'accès des commerçants et notamment du boucher. Pour pouvoir envisager ses livraisons qui, aujourd'hui, sont encore faisables avec la disposition de la place et qui ne le seraient plus à l'avenir ou beaucoup plus difficiles. Par ailleurs, il souhaite relever ce qui a été dit par M. Girard, à savoir que l'accès au rack à vélos, qui est particulièrement utilisé, et qui serait amené à être déplacé au fin fond de la place Bel-Air, ce sera nettement moins pratique pour l'accès et le dépôt des vélos au centreville. Il termine en signalant que le rapport de minorité n'a pas été fait dans l'idée d'être dans un négativisme totalitaire puisgu'une seconde réunion a eu lieu au sein de cette commission pour tenter de trouver un terrain d'entente et qu'aucune option n'a été envisagée, ou envisageable, avec les représentants du rapport de majorité. Il a bien été tenté de trouver un terrain d'entente, mais cela n'a pas pu être réalisé, ce qui a conduit à la rédaction de ce rapport de minorité. Pour sa part, naturellement, il votera contre ce préavis.

Mme Valérie MAUSNER LEGER rebondit sur ce que viennent de dire MM. Vuadens et Valea. Effectivement, si la commission n'était pas en phase sur certaines choses, elle trouve dommage qu'il n'y ait pas eu des propositions d'amendement. Elle revient encore sur le rapport de minorité et notamment sur la somme de CHF 10'000.- pour une investigation archéologique d'une zone végétale de 30 m². Il lui semble qu'à chaque fois que l'on creuse, en particulier dans cette zone à la rue de la Gare, les thermes romains apparaissent. Le fait de provisionner une somme pour la fouille archéologique semble relativement bienvenu. Il est presque certain que des choses seront trouvées. Elle trouve qu'il s'agit plutôt une bonne idée de la part de la Municipalité d'avoir inclus cette somme de manière à ne pas se trouver avec des imprévus. Elle ne voit pas pourquoi cette somme est remise en cause. Elle incite le Conseil à valider ce préavis qui n'est finalement pas vraiment amendé.

M. Jacques HANHART, en relisant le préavis, a été surpris par certaines choses. Aujourd'hui, on parle beaucoup d'économie circulaire, de diminuer les camions, les voitures etc... sur les routes. Or, quand il lit que l'on va aller chercher du « Gras d'Enney » comme gravier, il informe le Conseil qu'il s'agit de tout-venant qui vient de la commune d'Enney, située à côté de Gruyère.

Il faudra dès lors envoyer des camions là-bas. Ce gravier est gris, peut-être plus joli que le gravier du Jura qui est jaune. Il est très surpris par ce choix.

M. Sacha SOLDINI ne voit pas ce préavis comme tellement urgent et revient également sur le gravier. Il en a déjà été question lors des aménagements des écoles, comme celle du Couchant. Actuellement, tout ce qui est aménagé avec du gravier finit tout le temps sur les routes et les grilles d'évacuation. Il sera tassé, ce qui laisse supposer que cela finira un peu moins sur la route, mais tout de même. On peut lire dans le préavis que les services communaux seront très attentifs à nettoyer la chaussée. Il faut savoir que, sauf erreur de sa part, lorsque l'on nettoie la chaussée avec une balayeuse, les déchets urbains ne sont pas triés. Le gravier que l'on a acheté et fait venir en camions, puis tassé sur cette placette, sera balayé puis incinéré aux frais de la ville. Il pense qu'il existe peut-être d'autres solutions. Il revient également sur les propos de M. Valea au sujet du boucher. En tant que commerçant, il est attentif à ce genre de problème et il lui a téléphoné, puisque c'est un ami, pour parler de ce projet. Cela lui posera beaucoup de problèmes lorsqu'il s'agira de décharger des camions de carcasses pour la boucherie et procéder aux livraisons pour son service traiteur. Il aurait été proposé par la commune de lui offrir un chariot. Il ne sait pas si c'est vrai, ou pas, et trouve que cela serait assez fort de devoir acheter du matériel de manutention aux commerçants pour qu'ils puissent continuer à faire leur travail. Il refusera ce préavis et incite le Conseil à en faire de même.

M. Jacky COLOMB aimerait faire appel au bon sens. Il y a un dispositif qui a été mis en place à la suite d'une demande de fermer cette place au moyen d'une borne. Aujourd'hui, cela fonctionne. On peut parler de beaucoup d'aménagements, mais pour l'instant cela marche et il ne voit pas pourquoi il faudrait aménager cela davantage. On parle beaucoup de durabilité, pour lui, cette place sera le plus durable possible si on ne la modifie pas et qu'on la garde telle qu'elle est maintenant. On a vécu avec des aménagements provisoires, il demande de considérer celui-ci comme tel. Si vraiment, après une année ou deux, cela n'est pas satisfaisant, alors on pourrait envisager de faire quelque chose. Pour sa part, il pense que ces aménagements sont superflus pour l'instant et votera contre ce préavis.

M. Gianluca SOLIMINE invoque le terme de « place ». C'est une question rhétorique, pas besoin de réponse. Quand on parle d'une place, on imagine souvent les places méditerranéennes. Il y a du monde, de la convivialité, du dynamisme économique et social, c'est une entrée de place Saint-Martin, une place que l'on fréquente avec les différents projets qu'on a pu réaliser. C'est compliqué de fermer cette place. Il pense que c'est une chose qui va amener de la convivialité au centre-ville et notamment dans cette place centrale qui, aujourd'hui, n'a pas de caractère ni de singularité.

Mme la Municipale Roxane FARAUT signale que la Municipalité ne peut que regretter que la minorité de la commission refuse l'ensemble du préavis. Dès le premier préavis et, étant donné la demande assez pressante de la part du Conseil communal dans l'installation de la borne, il avait été annoncé qu'effectivement, il s'agissait d'un projet en deux étapes. La première était réalisée côté lac afin de pouvoir mettre en œuvre la borne le plus rapidement possible, mais que la philosophie du projet proposé par la Municipalité se faisait des deux côtés de la chaussée. Peut-être que pour la Municipalité c'est un enseignement pour la suite. Finalement, ils ne viendront plus qu'avec des projets complets pour éviter la peur de se voir refuser le complément annoncé dès le départ. Elle regrette la question du stationnement à la rue de la Combe. Actuellement, il est très compliqué de stationner là-bas et elle ne serait pas étonnée de voir quelques tôles froissées. Elle trouve vraiment dommage que l'on ne réaménage pas ces places de stationnement pour un usage agréable. Du côté de la végétalisation et la qualité de l'espace public, la philosophie de la Municipalité est très claire. Cela lui rappelle quand la Municipalité de la législature précédente est venue plusieurs fois avec des concepts d'aménagements intermédiaires en se disant que l'on pouvait offrir de la qualité, du changement sans dépenser quatre, cinq, six millions de francs, mais que, finalement, avec des montants tout ce qu'il y a de plus raisonnables, on pouvait changer le regard et l'usage d'un espace public. Elle demande à celles et ceux qui étaient déjà là de se rappeler qu'ils avaient été très critiqués et qu'aujourd'hui, plus aucun Nyonnais ne souhaiterait que le square Perdtemps, la Grande Jetée, la voie 7 ne soient démantelés. Finalement, la population s'est emparée très rapidement de ces aménagements intermédiaires et elle est étonnée que, finalement, cette philosophie qui a été très bien comprise par l'ensemble de la population continue à trouver des résistances au

sein du Conseil. Concernant les commerçants, elle signale qu'ils ont eu de très nombreux échanges avec le boucher. Il y a eu des recherches de solutions, car ils ne sont pas dans l'imposition, mais dans la discussion et l'échange avec les commerçants. C'est une zone piétonne, ce qui signifie que le stationnement hors cases pour les livraisons est tout à fait possible. Finalement, ils avaient les échos que ce commerçant était assez content qu'il n'y ait plus d'autres camionnettes qui viennent stationner devant son commerce. Le samedi matin, quand il y avait trois camionnettes devant, on ne voyait plus le commerce. Ils ont effectivement proposé un endroit pour qu'il puisse ranger son chariot, car cela fait partie de la recherche de solutions.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ complète les propos de sa collègue municipale car, comme expliqué dans le rapport de minorité, deux services portaient ce préavis, et même trois, c'est ce qui est demandé. Ils parlent de transversalité, comme demandé notamment par la COGES. La plupart des préavis sont écrits à plusieurs. Elle revient encore sur la Croix-Verte, même si elle semble moins intéresser le Conseil que le boucher. La Municipalité est très contente que le restaurant ait envie d'une terrasse de ce côté, car elle pense que l'animation de ce lieu serait un plus pour cette place. La Croix-Verte avait mis en place une terrasse Covid à l'époque, qu'ils auraient pu valider et continuer à accepter comme c'était le cas pour les autres. C'était bien une demande du restaurateur et non de la Municipalité. Par contre, la demande de la Municipalité et de ses services était d'avoir une terrasse mieux adaptée au lieu. L'ancienne ne convenait pas, des installations bouchaient la vue lors de l'arrivée d'un véhicule. Ils souhaitaient avoir une terrasse qui s'adapte d'une manière plus adéquate à la place Saint-Martin. Elle répète que c'est bien la Croix-Verte qui a démontré que cette terrasse fonctionnait très bien lorsqu'ils l'ont mise en place. Si les Conseillers sont sensibles aux commerçants, ils doivent aussi être sensibles à la Croix-Verte. Enfin, elle laisse libre à l'appréciation de chacun sur la provenance du gravier, par contre, elle rappelle qu'ils essaient de planter des arbres, ce qui est difficile. Dans un premier projet, ils avaient l'intention de planter plus qu'un arbre, mais c'est impossible à cause des sous-sols de la place. Par contre, pour lutter contre les points de chaleur, il faut aussi dégrapper, trouver d'autres revêtements que du goudron, donc la perméabilité des sols amène également de la fraîcheur au centre-ville. Il faudra toutefois trouver des solutions, car planter des arbres au centre-ville est extrêmement difficile.

M. Michael SAUERLAENDER pense qu'il est assez intéressant d'entendre qu'il faut faire de la peinture créative, collective, planter un arbre pour pouvoir changer le sens de quelques parcs en bas d'une ruelle. Il pense qu'il y a d'autres budgets disponibles pour faire ce genre de choses. Pour le reste, il trouve dommage ce méli-mélo de plein de choses qui, visiblement, risque de faire un bricolage comme devant la gare qui ne satisfera, au final, pas grand-monde pour un coût assez exorbitant quand il faut économiser de l'argent.

M. Pierre GIRARD souhaite réagir aux réponses municipales. Le réaménagement de la rue de la Combe est chiffré à CHF 2'000.-. Il pense que Mme la Municipale Roxane FARAUT va trouver, dans son budget, une telle somme pour le réaménager avec une décision municipale. Par contre, si la Croix-Verte est demandeuse pour une terrasse, tant mieux, il fait son mea culpa sur ses propos, mais pense que le restaurateur peut participer financièrement à sa réalisation.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ se demande où M. Sauerlaender a entendu dire que la voie 4 était du bricolage. Tous les travaux qui ont été faits sur cet espace conviennent au plus grand nombre. Deuxièmement, concernant le financement de la terrasse, elle rappelle que la Municipalité a aussi financé des terrasses de différents autres établissements.

M. Michael SAUERLAENDER pense que, malheureusement, leurs avis divergent. Ayant fait un vol plané un jour de pluie sur ces bois et n'étant, de loin, pas un cas isolé, force est de constater que c'est quand même un peu bricolé. L'état du bois montre qu'il doit être régulièrement remplacé, ce qui est dommage.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 42 oui, 41 non et 1 abstention :

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 147'000.— TTC pour l'aménagement des espaces publics de la place Saint-Martin et de la rue de la Combe ;
- 2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 Dépense du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans ;
- 3. de prendre acte que la Municipalité inscrira aux budgets 2025 et suivants un montant de CHF 1'100.— TTC au compte N° 440.3145.03 *Entretien surfaces domaine public* pour l'entretien de l'îlot végétalisé déjà réalisé ;
- 4. de prendre acte que la Municipalité inscrira aux budgets 2026 et suivants un montant supplémentaire de CHF 1'600.— TTC au compte N° 440.3145.03 Entretien surfaces domaine public pour l'entretien de l'îlot végétalisé réalisé en 2024.

#### 10. Rapport de commission – Préavis N° 2023/126

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Lütjens et consorts intitulé « Pour des mesures concrètes de lutte contre le harcèlement de rue et d'aide aux victimes ».

Rapportrice: Mme Corinne VIOGET KARADAG

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

 de prendre acte du rapport-préavis N° 2023/126 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Lütjens et consorts intitulé « Pour des mesures concrètes de lutte contre le harcèlement de rue et d'aide aux victimes ».

#### 11. Rapport de commission – Préavis N°2023/127

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky et consorts intitulé « Pour un tableau de bord infographique de suivi des projets communaux en cours d'exécution » - Demande de crédit de CHF 65'000.— TTC pour le développement d'un outil de monitoring des projets ainsi qu'un extranet à destination du Conseil communal.

Rapporteur: M. Alexander FEDERAU

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 79 oui, 1 non et 4 abstentions :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 2023/127 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky et consorts intitulé « Pour un tableau de bord infographique de suivi des projets communaux en cours d'exécution »;
- 2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 65'000.— pour à l'élaboration d'un tableau de bord des projets municipaux ainsi qu'à sa mise à disposition au travers d'un extranet dédié au Conseil communal :
- 3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

#### 12. Rapport de commission – Préavis N° 2023/128

Programme Eco Energie : bilan et pérennisation - Demande de pérennisation du programme Eco Energie par la consolidation du poste de responsable de programme et son financement par le Fonds pour l'efficience énergétique et les énergies renouvelables (FEER).

Rapportrice: Mme Laure DAMTSAS

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 81 oui, 1 non et 2 abstentions :

- 1. de prendre acte du bilan sur la période 2021-2023 du programme Eco Energie, voté par voie de préavis (N° 204/2020) le 31.08.2020 ;
- de prendre acte de l'importance de la poursuite de ce programme au sein du programme Nyon Energie et en cohérence avec la démarche municipale Nyon s'engage visant à répondre aux objectifs fédéraux et cantonaux;
- 3. de valider la pérennisation du Programme Eco Energie permettant de soutenir les Nyonnais-es dans la transition énergétique et de faire baisser leurs consommations énergétiques ;
- 4. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 147'280.— au budget 2024, en augmentation des comptes N° 863.3011.00 et suivants afin de financer la consolidation d'un poste de responsable de programme à 100% au sein des Services industriels (1 EPT), totalement compensé par une non dépense aux comptes N° 863.3012.00 et suivants et porté à charge du réseau de distribution du service de l'électricité par le biais d'une écriture interne compte N° 863.4901.01 Prestations réseau électrique (imputation interne) à compte N° 821.3901.01 Prestations internes Transition énergétique ;
- 5. de prendre acte que la Municipalité inscrira ce montant aux budgets 2025 et suivants ;
- 6. de prendre acte que les dépenses de fonctionnement en lien avec les actions seront planifiées et inscrites dans les budgets annuels de fonctionnement des SI Nyon au sein de la rubrique 863 intitulée programme énergie. Ces opérations étant dédiées aux Nyonnais-es (part privée des actions du fonds), elles seront entièrement couvertes par le FEER.

#### 13. Rapport de commission – Préavis N° 2023/134

Route de Divonne – Etude d'aménagement du secteur - Demande d'un crédit de CHF 590'000.- TTC pour l'établissement des études pour la requalification de la route de Divonne.

Rapportrice: Mme Armelle DUPASQUIER

La discussion est ouverte.

Pour M. Daniel GROSJEAN, au vu de l'état de ce tronçon de route, la demande de la Municipalité pour cette étude semble, au premier abord, pleine de bon sens. Cependant, il s'aperçoit que le préavis soumis nécessite de prendre un peu de recul par rapport à la situation actuelle. Voilà quelques mois, la Municipalité annonçait, par voie de presse, l'abandon de la RDU. Par ce document, la Municipalité communiquait que d'ici fin 2023, le Conseil serait informé sur les raisons qui l'ont poussée à prendre cette décision et de soumettre à notre assemblée les mesures compensatoires et les moyens de les déployer. Au début de cette année, la Municipalité a tenu une séance d'information sur ce sujet. Les raisons de l'abandon de cette route ont été présentées et le Conseil a été informé, qu'à l'automne, des assises de la

mobilité allaient se tenir. Il remercie les services impliqués pour leurs explications. Toutefois, il s'interroge sur les mesures compensatoires et quelles mesures concrètes la Municipalité compte prendre. Là, le mystère s'épaissit. A ce jour, le Conseil n'a aucune vision sur les projets de mobilité et des futurs flux de circulation que la Municipalité souhaite mettre en place.

Du point de vue de la requalification de cette route, le préavis N° 2024/134, va permettre de requalifier ce tronçon de route. Il s'appuie sur le Concept de Mobilité Urbaine (CMU) datant de 2010. Ce rapport indique que cette route est destinée à être requalifiée de route pénétrante en route de desserte de niveau 1. Cependant, sur ce même rapport figurait également le projet de la RDU qui a été abandonné. Dès lors, on peut légitimement se poser la question si ce document datant de 14 ans est toujours valide.

D'un point de vue financier, hormis les CHF 590'000.- de ce préavis, lors de la commission, un montant de réalisation de CHF 8 millions a été articulé. Dans beaucoup de projets présentés par la Municipalité, le montant de réalisation est déjà évoqué à + ou – 30% lors du crédit de concours. Lors du crédit d'étude, celui-ci est consolidé à + ou – 20%. Or, ici, rien ne figure dans ce préavis. Il pense que les Conseillères et Conseillers ne faisant pas partie de la commission auraient aussi été intéressés de découvrir ce chiffre. Par ailleurs, il se permet aussi une petite comparaison. La requalification de la route des Tattes d'Oie, qui a une longueur égale, a coûté presque CHF 3 millions.

D'un point de vue temporel, comme on peut le lire dans le rapport, le temps est compté pour pouvoir bénéficier d'un financement du Canton et de la Région. Or, à nouveau, le Conseil est mis sous pression pour prendre une décision. Lors du dépôt du préavis N° 2022/36, celui du premier tronçon de la route de Divonne, il était fait mention que le préavis qui est soumis ce soir, le soit à mi-2022, il y a donc un an et demi. A ce jour, le Conseil n'a plus de vision claire sur ce que sera la mobilité de demain, car la Municipalité prend des décisions, mais ne propose rien de concret sur les impacts de ses décisions.

A l'heure actuelle, il n'est pas en mesure de se prononcer si ce préavis proposé est prioritaire sur les mesures que la Municipalité devra prendre. Il est urgent d'attendre les propositions que va soumettre la Municipalité. Nous pourrons ainsi prendre une décision de financement plus sereine. En tant que Conseiller, il veut pouvoir prendre une décision avec le recul nécessaire sur les impacts que celle-ci aura sur notre ville. Aussi, il demande de refuser les conclusions du préavis N° 2024/134. Lorsque la Municipalité aura pu informer le Conseil sur les mesures compensatoires qu'elle souhaite prendre, rien ne l'empêchera de soumettre à nouveau ce préavis. Ils pourront, de fait, prendre une décision éclairée sur ce sujet qui nécessite une vision globale.

M. Sacha VUADENS regrette de ne pas avoir entendu toutes ces remarques lors de la commission. Il lui semble que, justement, après la séance des Chefs de groupe, ils avaient redit que le moment de discuter des projets, ce n'était pas en plénum, mais en commission pour pouvoir débattre, calmement et sereinement des points qui restent en suspens. Aujourd'hui, il découvre plusieurs de ses arguments en plénière et il ne pense pas que ce soit une façon acceptable de travailler dans le Conseil. Sur le fond, M. Grosjean a raison. Cela fait quatorze ans que l'on sait que cet axe va être requalifié en desserte. Il ne voit pas en quoi l'abandon de la RDU qui a été présenté par la Municipalité et qui n'a fait l'objet d'aucune question de la part de l'assemblée pendant la présentation du mois de janvier, a une influence. Il se permet de faire des liens hasardeux entre ce projet, la RDU, de remettre en question les priorités municipales et finalement, de jeter le bébé, l'eau du bain, la baignoire et tout avec, parce que finalement il est urgent de ne rien faire du tout. Il n'est pas vraiment d'accord et en profite pour déclarer ses intérêts puisqu'il habite cette route de Divonne en tant que locataire, mais, en fin de compte, ce qu'il a pu voir dans la commission c'est l'intérêt supérieur, la vision à long terme de la mobilité urbaine et il invite le Conseil à suivre l'écrasante majorité de la commission, moins une voix qu'il vient d'entendre, à accepter les conclusions du préavis.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES rebondit sur les derniers propos de M. Vuadens. Concernant l'abandon de la RDU durant la séance d'information, il lui rappelle que des questions ont été posées. Il pense qu'un certain nombre de questions ont été simplement taclées et ils n'ont jamais vraiment eu de réponses concrètes. Il revient sur le concept de mobilité urbaine, qui date

de 2010, sur lequel la Municipalité s'est fondée pour l'avenir de cette route. A l'époque, on parlait de la grande ceinture qui est devenue, par la suite le projet RDU, abandonné, un de plus, qui a coûté énormément aux contribuables nyonnais, il faut le souligner. Pour comprendre son étonnement, faire référence au CMU sous-entendait un concept plus large avec la RDU. Il reprend une citation du communiqué de presse du 14 mars 2023 qui précisait que « des réflexions sur la faisabilité actuelle ont été menées en parallèle à de premières évaluations sommaires du fonctionnement du réseau routier sans RDU ». Le premier comptage a débuté le 25 avril 2023. La question reste légitime de comprendre les raisonnements qui se cachent derrière. Il s'interroge de savoir comment la Municipalité a mené sa réflexion sur ce tronçon de la route de Divonne avec des données aussi anciennes pour justifier une telle dépense. Il peine à comprendre le concept de mobilité urbaine tronqué d'une artère qui devait permettre une desserte de flux de circulation du côté ouest.

M. Jacky COLOMB rappelle à M. Vuadens qu'il n'a pas de leçon à donner à n'importe quel Conseiller de cette assistance, c'est son droit de prendre la parole en plénum, même s'il n'a pas tout dit en commission. Il rappelle que le concept de l'époque, autant qu'il s'en souvienne, était que, lorsque l'on descend depuis l'autoroute par la route Blanche, on arrive au giratoire de la Gravette et là, il y avait la possibilité d'aller à l'ouest par la route de la Gravette et ensuite la route de Divonne, ou par le côté est par la grande ceinture ou, plus tard, la RDU. Ceci permettait de faire ce qui a été appelé pendant un certain temps, la Place blanche qui se trouvait entre le quartier de la Petite Prairie et celui des Portes de Nyon, qui aurait dû être une zone à 30, voire 20 km/h, qui permettait aux véhicules d'entrer dans la ville, mais en étant absolument concerné pour aller dans un des quartiers tout proches et, à tous les autres, de contourner la ville. Aujourd'hui, on ne pourra pas passer par la RDU, donc on ne va pas pouvoir réaliser cette route tranquillisée comme prévu. Les véhicules vont continuer de pénétrer dans la ville de Nyon et on attend, comme l'a dit M. Grosjean, que la Municipalité explique quelles sont les mesures compensatoires qui vont être mises en place pour que ce flux de voitures soit contrôlé, ou alors, qu'on trouve un autre itinéraire. Pour l'instant, il n'y a rien. Il a l'impression que, maintenant, on fait un petit bout de route, qui était certes prévu, mais il s'agit d'un petit bout, au milieu d'une grande interrogation. Il n'y a pas de plan, pas d'explication sur ce qui va être fait d'une manière globale, on fait simplement une route. Il veut bien, mais il rappelle que le Conseil a souvent dit qu'il fallait prioriser. La Municipalité, dans sa communication des perspectives 2030, dit qu'elle « se doit de poursuivre un difficile travail de priorisation des investissements à prévoir ... ». Il pense que c'est peut-être le moment de mettre en pratique cette belle parole et d'attendre d'avoir tous les éléments en mains pour mettre en route un chantier d'une telle envergure. Il ne votera pas ce préavis et préférerait le renvoyer en Municipalité jusqu'à que tous les éléments soient plus clairs.

M. Jacques HANHART trouve que les gens ont la mémoire courte. Il y a un petit moment, il a été dit, par rapport au préavis de la Place Saint-Martin, qu'une partie de la commission a demandé une deuxième séance, qui s'est tenue, et il n'y a eu aucune possibilité de négocier, la majorité de la commission étant contre tous les points. Il n'y a pas pu avoir de débat.

M. Julien URFER, à moins que certaines personnes désirent relancer le projet de petite ceinture, ne voit pas comment cette route pourrait être quelque chose qui traverse d'est en ouest. A moins de vouloir aller contre l'avis de la population à l'époque, il ne voit pas du tout l'intérêt de ne pas sécuriser cette route qui est vraiment vieille, qui bloque les passages de mobilité douce qui sont très beaux actuellement, notamment le nouveau chemin de l'Hôpital qui arrive sur cette route dangereuse, rapide alors qu'il pourrait y avoir une continuité dans ces chemins pour aller au gymnase ou à la gare. Il trouve vraiment dommage d'arriver d'un seul coup avec des arguments mentionnant que ce n'est pas clair si cette route est une route de desserte ou une route traversante. Il n'y a pas de petite ceinture et cette route ne sert qu'à desservir le quartier et, accessoirement, amener les gens au gymnase et aux commerces alentours. Il trouve dommage qu'il n'y ait pas eu plus de discussions durant la commission et d'entendre autant d'arguments ce soir. Cette route est vraiment importante, vraiment vieille et mérite d'être sécurisée pour les habitants ou ceux qui viennent en mobilité douce.

M. Alexander FEDERAU rebondit sur ce que M. Urfer vient de dire. Effectivement, depuis l'abandon de la petite ceinture, il ne voit pas non plus ce que cette route pourrait être d'autre qu'une route de desserte. Maintenant, il entend de la part de plusieurs Conseillers, qu'il est

urgent d'attendre par rapport à cette route. Il pense que la population attend depuis assez longtemps qu'on requalifie cette route. Il y a eu des processus participatifs en 2017 déjà, et il pense que c'est typiquement un projet qui a attendu extrêmement longtemps et enfin il est devant le Conseil. Il ne voit pas pourquoi il faudrait encore attendre.

M. Daniel GROSJEAN remercie le Conseil pour les relances sur ce sujet. Il a bien pensé que son intervention ne plairait pas à M. Vuadens. Si sa manière de faire ne lui plaît pas, il en est désolé, mais c'est son droit. Il a au moins l'élégance de ne pas déclarer ses intérêts personnels, il est élu pour les Nyonnais, mais non pour ses intérêts personnels. Pour recentrer le débat sur le sujet, sa demande est, pour l'instant, de bloquer ce projet, d'attendre les réponses que va donner la Municipalité, car, actuellement, c'est vraiment le flou. Une fois qu'ils auront les réponses, ils pourront prendre les décisions en connaissance de cause. Libre à la Municipalité de proposer, informer et ils pourront statuer.

M. Sacha VUADENS pense qu'il y a quand même, dans le sujet, du travail de commission sur lequel il souhaite insister. Quand on délègue des commissaires, c'est pour parler du fond du sujet. Ce qu'il relevait est que ce fond, évoqué ce soir, n'a pas du tout été traité en commission. Evidemment qu'il peut parler en plénum, mais les commissions sont justement là pour fouiller le sujet jusqu'au fond. Il regrette encore, même si c'est son droit. Quant à l'attaque personnelle, il ne va pas la relever.

Mme la Municipale Roxane FARAUT rappelle à l'ensemble du Conseil communal que la Municipalité priorise et qu'il y a une chose qu'elle a véritablement priorisé, ce sont les mesures du projet d'agglomération 2e génération. Depuis le 1er préavis, lors de la législature précédente pour les demandes de crédit de pré-études, ils n'ont cessé de s'employer à faire avancer ces mesures, avec certaines difficultés, il est vrai, lorsqu'ils sont, par exemple, sur du terrain CFF. C'est véritablement une des grandes priorités de la Municipalité, notamment avec le cofinancement de la part de la Confédération et du Canton, à hauteur de 40%. Elle rappelle que les mesures du PA2 fonctionnent en paquet. Dans le paquet 31-9, il n'y a pas que le tronçon B de la route de Divonne, mais également le A. En cas de non-réalisation des mesures, il y aura des pénalités. Ils sont, toutefois, totalement dans les temps pour pouvoir réaliser cette mesure et bien évidemment, elle encourage le Conseil communal à soutenir ce préavis.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES entend qu'ils priorisent et il a hâte de connaître ce que la Municipalité va répondre à la suite du rapport de la cour des comptes qui semble ne pas être du tout du même avis, du moins partiellement, des propos qu'il vient d'entendre.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ est obligée de lui répondre. Pour la cour des comptes, la Municipalité avait l'occasion de dire si elle était d'accord avec les mesures préconisées, ou pas. Ils ont dit qu'ils n'étaient pas d'accord avec un certain nombre de ces constats, notamment, car il n'est pas du tout fait mention des problématiques qu'ils ont rencontrées sur le PA2, par exemple, les CFF. Si le projet des CFF du pôle multimodal ne s'est pas fait dans les temps et a été repoussé au PA5, ce n'est pas par demande ou manque de temps ou manque de travail de la Municipalité, mais c'est bien parce que les CFF, sur demande de l'OFT, ont dû redimensionner le projet et donc ont accordé à la Municipalité de déplacer son projet de PA2 à PA5. Et ils espèrent que, d'ici là, les CFF ne vont pas encore inventer une autre astuce comme ils l'ont fait à Lausanne, ce qui ferait repousser, encore, ce projet à des espaces encore plus lointains. Elle ne peut pas laisser dire de telles choses et regrette que la cour des comptes n'ait pas tenu compte de ces informations qu'ils ont pourtant fournies.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 47 oui, 34 non et 3 abstentions :

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 590'000.— TTC pour l'établissement des études pour la requalification de la route de Divonne ;
- 2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 *Dépense du patrimoine administratif*, amortissable en 5 ans.

#### 14. Propositions individuelles

M. Yves GAUTHIER-JAQUES trouve qu'il y a de plus en plus de collectes de signatures en tous genres qui fleurissent dans la ville. Des récoltes qui peuvent, selon des témoignages qui lui ont été rapportés, être dirigés vers des plus jeunes plus influençables. Cela l'amène à poser les questions suivantes : la PNR a-t-elle un contrôle des demandes de collectes de signatures en ville ? Si c'est le cas, combien de demandes de collectes de signatures ont été faites en 2023. Si ce n'est pas le cas, comment la PNR effectue-t-elle des vérifications d'usage pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une arnaque ou vol de données, par exemple. Les récoltes sont, pour certains, payées selon le nombre de signatures collectées, ce qui peut amener à la limite du harcèlement pour certains. Dans le canton de Neuchâtel, il existe maintenant un règlement qui interdit de rémunérer les récoltes selon le nombre de signatures obtenues. Il demande si la ville a la compétence pour inscrire une telle limitation. Il demande également comment la Municipalité, respectivement la PNR, s'assure que le texte des récoltes de signatures respecte la nouvelle loi sur la protection des données.

Mme Florence DARBRE GUBBINS, en premier, intervient concernant le chantier naval de Nyon SA. Elle a appris par le courrier de la Municipalité du 29 janvier 2024, que, malheureusement, le Tribunal fédéral n'avait pas accepté le recours de la Municipalité au sujet du changement d'affectation concernant le chantier naval SA et que, par conséquent, le permis de construire a été délivré. Tout d'abord, ayant fait des remarques au moment de l'enquête publique avec son ex-collègue M. Buchs, elle remercie la Municipalité d'avoir défendu le point de vue de garder cette zone en zone artisanale. D'abord, en refusant le permis de construire, ensuite en défendant ce point de vue devant la CDAP et le Tribunal fédéral. Elle est déçue du résultat juridique de ce dossier et demande à la Municipalité sur quels arguments la CDAP et le TF ont pris leur décision, et si cette décision peut amener d'autres zones, actuellement artisanales, à être transformées en bureaux, malgré la volonté politique de les conserver et si ce changement d'affectation permet la création de logements dans cette zone ou si cela sera uniquement des bureaux.

Mme Florence DARBRE GUBBINS intervient également au sujet des ACC (Artisans de Champ-Colin). Elle rappelle que l'appel à projets concernant la création d'un bâtiment artisanal sur l'ancienne parcelle Lude à Champ-Colin est arrivé à terme au mois de novembre 2023. Elle demande à la Municipalité si elle peut faire un retour au Conseil sur cet appel d'offres, le nombre d'offres, la qualité des dossiers, etc... ainsi que la suite que la Municipalité compte donner à ce dossier.

M. Robert JENEFSKY intervient au sujet de la place de parc pour motos à la rue de la Morâche. Elle semble être occupée en permanence par des véhicules de livraisons de Sushi Shop. Il s'agit de places publiques, mais qui ne sont pas à disposition du public en raison de leur occupation par Sushi Shop. Il demande ce que pense la Municipalité de cette occupation et si elle va entreprendre quelque chose. Deuxièmement, en même temps qu'elle augmenté le prix du courrier A, la Poste a supprimé sans tambour ni fanfare, la levée dominicale de la boîte à lettres de la gare qui était pourtant très appréciée par certains clients. Il demande si la Municipalité a été informée au préalable de cette décision et si elle fera opposition à cette dégradation du service public.

Mme la Municipale Roxane FARAUT l'informe qu'elle est tout autant agacée que lui concernant les motos. Tant Police Nyon Région que le Service du territoire sont intervenus plusieurs fois. Ils ont également fait des propositions alternatives. Toutefois, c'est compliqué car ils bougent. Ils vont y retourner, mais c'est une sorte de privatisation du domaine public à laquelle ils ne sont pas très favorables. Ils vont tenter de relancer les négociations.

Concernant la Poste, M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise qu'ils ont régulièrement des contacts avec la Poste, pas plus tard qu'il y a deux ou trois semaines, mais qu'ils n'ont pas annoncé qu'ils allaient modifier la levée de la boîte de la gare. Il va profiter de ces liens pour leur faire savoir qu'il y a eu une intervention au Conseil et que la question a été posée.

M. Pierre GIRARD se fait le porte-parole d'une citoyenne nyonnaise qui l'a interpellé comme s'il était le patron de la commune. De nouvelles poubelles ont été installées dans les rues de Nyon

et, à la Place Saint-Martin, il y en a quatre qui sont dans un rayon de cinq mètres. Il peut comprendre que l'on mettre quatre poubelles tout autour de la place, mais la citoyenne, et lui par la suite, ont été surpris de constater que ces poubelles sont toutes au même endroit. Il en va de même au début de la rue de la Gare, côté gare, où il y a également quatre poubelles dans un rayon de 7-8 mètres. Il pense que l'on pourrait plus les espacer, ce qui serait mieux. Il n'y a, par ailleurs, pas de poubelles vers l'arrêt de bus où l'on trouve un certain nombre de mégots de cigarettes par terre.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui signale que tout le monde lui parle des poubelles. Comme il n'est dès lors pas le seul, elle estime qu'il y a une répartition différente à faire et ils vont en enlever quelques-unes à la Place Saint-Martin et mieux les répartir.

Mme Christine VUAGNIAUX signale que, lors de la conférence sur la mobilité du 29 janvier 2024, le groupe mobilité seniors Nyon a appris que les abribus ne seraient pas installés en ville de Nyon avant quelques années. En attendant, ce groupe a décidé de demander d'installer au moins des bancs aux arrêts où il serait possible de les installer de suite, s'il y a suffisamment de place et s'il n'y a pas besoin de grands travaux pour les poser. C'est pourquoi tous les arrêts de bus ont été visités avec, pour résultat, une demande qui sera faite au Service des infrastructures tout prochainement. Ce pourrait être des anciens bancs stockés, des troncs d'arbre ou autres, donc pas besoin de préavis. Elle remercie par ailleurs ce service qui, à sa demande, a installé tout de suite des bancs à l'arrêt de la Petite Prairie, à celui de l'hôpital dans le sens de la descente. Elle marche avec des béquilles depuis plus de trois mois et elle a remarqué que ces bancs sont nécessaires pour beaucoup d'usagers, pas seulement pour des personnes âgées. Par la même occasion, elle a demandé que les trous du trottoir côté Genève de la route de Divonne vers l'hôpital soient bouchés. Ils étaient vraiment à risque. Ceci a été fait très rapidement. Elle remercie le service et conseille à tout le monde d'informer la Municipalité quand quelque chose ne va pas, ils ne peuvent pas être partout. C'est aux citoyens, les usagers de la ville tous les jours, de les aviser.

Mme Valérie MAUSNER LEGER se fait la porte-parole de la commission 129 qui travaille sur l'ancienne douane. Ils ont appris que les travaux de l'école du centre-ville allaient bon train et qu'ils étaient, en ce moment, avec la remise de l'école telle qu'elle était au XIXe siècle. Ce moment ne va pas durer puisque dans quelques mois, les travaux auront été achevés. Du coup, ils se demandaient s'il était possible que la Municipalité organise une visite de cette école, maintenant, puisqu'elle est juste dans son état du XIXe siècle. D'autre part, elle revient sur ce qu'il s'est passé le mois dernier, vers 22h30, lorsque sa collègue Nathalie Etter a présenté son postulat. D'habitude, il y a des débats internes, puis, la Municipalité dit ce qu'elle en pense, éventuellement après, mais certainement pas sur des postulats. Elle n'intervient jamais. Elle doit dire que cela fait neuf ans qu'elle est dans ce Conseil, et n'a pas le souvenir d'avoir vu M. le Syndic s'interposer au milieu d'un débat. Lorsqu'il a dit que, de toute façon, la Municipalité n'en ferait rien, il est évident que cela a eu une influence sur ce que le Conseil allait voter. Ce vote lui a semblé douteux dans sa procédure, d'ailleurs ce n'est pas ce que demande le Règlement du Conseil communal. Elle s'est dit que, peut-être, le postulat tel qu'il était, avait suscité cette réaction. Elle l'a relu et le trouve très technique, il demande d'appliquer la boussole 21. Pour rappel, la boussole 21 est ce que demande le Canton de Vaud. Ce n'est pas compliqué, elle l'a testé. Elle a mis 25 minutes pour décrire un projet, cela ne demande donc pas 12 EPT supplémentaires. Le postulat est certes un peu technique, mais pas politique. Rien dans ce postulat ne pouvait heurter la Municipalité. Elle était donc très étonnée, car ce n'est pas le contenu du postulat qui amenait à ce que le Syndic s'interpose. Elle se demande si ce n'est pas l'émotion plutôt que la raison qui a motivé ceci et demande pourquoi ce postulat qui n'était pas encore sur la table de la Municipalité a déjà été traité par celle-ci. A priori, c'est après le vote sur le renvoi du postulat à la Municipalité que cette dernière devrait le mettre à l'ordre du jour. Elle demande également pourquoi Mme Etter, dont c'était la première prise de parole, a été traitée de la sorte et qu'est-ce qui fera qu'un jour, il y aura d'autres interventions de la sorte si quelqu'un est amené à déposer un autre postulat.

Concernant la visite de l'école du centre-ville M. le Municipal Claude ULDRY l'informe que c'est avec plaisir qu'ils organiseront une visite du chantier avec le Bureau du Conseil. Il proposera probablement mai ou juin afin que les jours soient un peu plus longs et que de 19h à 20h, il fasse encore jour. Pour celles et ceux qui ne pourraient pas participer à cette visite,

M. le Municipal annonce d'ores et déjà que, lors des journées du patrimoine, deux bâtiments seront ouverts, il s'agit du Manoir, en mains privées, et de l'école du centre-ville.

M. Marco CARENZA a une proposition à faire, à l'attention du Conseil communal. Il rebondit sur les propos de sa collègue Mme Mausner Leger. Il rappelle qu'il est souvent préférable de commencer par une interpellation, avant de déposer un postulat. Surtout au cours de cette législature, il a constaté que des postulats étaient très complexes avec beaucoup de questions. Parfois cela vaut la peine de commencer par une interpellation qui va prendre moins de temps au Conseil (pas de commission), cela prendra également moins de temps à l'administration et cela coûtera moins cher. Ce sont des choses auxquelles il faut penser avant de déposer un postulat qui nécessitera plus de travail, va prendre plus de temps. Il peut comprendre qu'au bout d'un moment la Municipalité commence à avoir la moutarde à un niveau plus ou moins élevé quand elle reçoit ces documents qui prennent du temps pour les services. Il comprend tout à fait la position qu'a pu avoir M. le Syndic lors de la dernière séance. Il rappelle que cela prend un certain temps et suscite une certaine incompréhension quand ça vient très souvent des rangs qui sont majoritaires à la Municipalité. Ils ont également des Municipaux qui sont aux séances de préparation lors desquelles ils pourraient en discuter. Il y a peut-être une réflexion sur l'efficacité de tel ou tel postulat qui serait plutôt une interpellation.

Concernant le postulat, M. le Syndic Daniel ROSSELLAT remercie l'ancien double Président du Conseil communal, M. Carenza, il a parfaitement raison. Dans le cas précis, il a écrit à la Conseillère Nathalie Etter. Il lui a dit qu'elle pouvait transmettre le message qu'il lui avait envoyé. Elle lui a répondu qu'elle le transmettrait aux membres de son parti. Il explique ce qu'il a écrit. En l'occurrence, il lui a dit que, suite à la dernière séance, qu'il était conscient que son intervention orale sur le sujet fut quelque peu abrupte, son intention n'était pas de froisser quiconque et il en est bien désolé si cela a été ressenti ainsi. Il a rappelé qu'en fin de séance, pour donner suite à l'intervention de M. Sacha Vuadens, il a tenté d'expliquer brièvement, mais le procès-verbal le reflète très bien, que pour la Municipalité, l'utilisation de cet outil (boussole 21) était intéressante en soi, mais qu'ils n'en avaient pas particulièrement besoin, compte tenu des compétences qui existent au sein de l'administration. Il a également expliqué quelques arguments par rapport aux volontés de la Municipalité en matière de durabilité. Il a donné des éléments de réponses qu'il aurait transmis si cela avait été une interpellation. Il rappelle qu'il y a une augmentation très forte des interventions qui engendrent un travail important pour la Municipalité et les services. A chaque séance, au moins dix fois, le Conseil demande de prioriser. Pour un postulat, en général, le Conseil, vu que cela ne représente pas de travail pour lui, l'envoie en Municipalité ou alors en commission qui va ensuite, en général, proposer la prise considération. Lors de la dernière séance, suite à l'intervention M. Vuadens, M. le Syndic a dit qu'ils pouvaient l'envoyer directement, peut-être de manière abrupte, et qu'il prévenait que la réponse sera négative. Ceci dit, il rappelle que c'est le Conseil qui a voté et pas lui. Une assez large majorité du Conseil a refusé de le prendre en considération. Il précise que ce ne sera pas la dernière fois que la Municipalité risque de s'exprimer par rapport à un postulat en invitant le Conseil à ne pas le prendre en considération, car, pour telle ou telle raison, ils estiment que ce n'est pas judicieux et ne nécessite pas un investissement en temps et en heures pour répondre à cela. Si le Conseil le souhaite, il le prend en considération, via une commission ou directement, et la Municipalité fera son travail, quitte à répondre par la négative. Ils essaient, à chaque fois, « d'aller à la rencontre du Conseil », mais il est très souvent demandé des études complémentaires, ils viennent avec le budget nécessaire pour l'étude et après on leur reproche que, chaque fois cela coûte quelque chose (temps et frais). Un postulat, ce n'est pas parce qu'il est déposé qu'il est automatiquement pris en compte, indépendamment des qualités de la personne qui le dépose. Cela fait partie des règles, même si cela n'a pas souvent été le cas. M. le Syndic se souvient d'un postulat pour une monnaie locale déposé par M. Yvan Rytz. Ce n'est pas une intervention du syndic qui bouscule les règles. Il répète que, dans certaines circonstances, la Municipalité fera savoir sa position par rapport à un postulat, pour économiser un peu le travail de l'administration s'ils estiment qu'un postulat va dans la même direction qu'un préavis qu'ils sont déjà en train de faire ou qui enfonce des portes ouvertes par rapport à certains éléments. Si cela avait été une interpellation, ils auraient forcément répondu, soit directement, soit à la séance d'après. Il rappelle juste les règles, il n'y avait pas une volonté de bousculer le processus démocratique. Il s'agit simplement d'éviter du travail supplémentaire.

M. Sacha VUADENS souhaite rebondir sur le propos de M. le Syndic. Il entend que la Municipalité donne son avis, dans ce cas, il était très tranché. Il n'y avait pas vraiment de doute sur la manière dont le postulat aurait été traité. Il trouve difficilement entendable qu'en cas de dépôt d'un postulat, ils vont directement sortir les grandes choses, même si un préavis est en cours de rédaction, ils ne peuvent pas ajouter un postulat qui arrive du Conseil. Il ne voit pas ce qui les empêcherait de prendre le postulat et de l'ajouter au préavis qu'ils sont en train d'écrire, mentionnant qu'il répond également à un postulat proposé par le Conseil. Il ne voit pas vraiment les règles dont il fait mention. En l'occurrence, il pense que les mots utilisés la dernière fois ont vraiment poussé les gens qui n'avaient pas forcément d'idées à ne pas donner de chance à ce postulat. Il pense que sa parole a un poids et a influencé le Conseil.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT ne veut pas épiloguer très longtemps. Il y a juste une règle qui doit être comprise et ils avaient demandé qu'il y ait un changement, c'est qu'un postulat n'est pas une voie directe pour la Municipalité, mais le Conseil peut se prononcer sur la prise en considération ou non. Ils pourraient imaginer qu'une ou deux personnes aient envie de multiplier les postulats et en déposent trois par séance et que l'écrasante majorité du Conseil n'en veut pas. Ils estiment qu'il doit y avoir débat sur la prise en considération d'un postulat avant qu'il n'aille en Municipalité. Ce que la Municipalité peut transmettre par sa voix, ou celle d'un de ses collègues, c'est juste un élément de décision pour le Conseil qui décide. Par contre, une interpellation est une question posée à la Municipalité qui se doit d'y répondre, séance tenante ou à la séance suivante. Il n'y a pas d'intervention au moment du dépôt de l'interpellation d'une personne, membre du Conseil, fusse-t-elle une ancienne présidente, car il s'agit d'un dialogue entre un membre du Conseil et la Municipalité. Quand la Municipalité a répondu, l'interpellateur et les autres membres du Conseil peuvent poser des questions ou faire part de leur position. Il souhaite juste repréciser quelques règles.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES rebondit sur les propos de M. Carenza ainsi que de M. le Syndic et abonde complétement dans leur sens. Il trouve, à titre personnel, que cette façon de faire est tout à fait juste. Une interpellation a le mérite d'être un très bon outil pour poser des questions de base. Il l'a fait ce soir, par rapport à son questionnement sur les récoltes de signatures, il verra la réponse qui déterminera s'il dépose autre chose ou non. Au moins, cela a le mérite de donner à la Municipalité une façon courte et rationnelle de répondre à des initiatives. Certains sujets de postulats, cette législature, ont été à rebonds et reçus beaucoup de réponses. Il demande aux postulants d'aller un peu gratter dans l'historique de ce que le Conseil a déjà traité. Il demande si, sur le fond, la Municipalité est capable d'estimer le coût d'un postulat. Il demande une fourchette sur le temps de travail si cela est possible, ainsi que la charge de travail. Il reste convaincu que la démarche qui permet aux Conseillers d'aller jusqu'à une motion, pour les compétences du Conseil, est un très bon outil, mais il faut savoir les utiliser à bon escient.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT a effectivement demandé que l'on analyse le coût des réponses par rapport aux postulats. Cela dépend évidemment beaucoup de la complexité et cela dépend du niveau d'attente du Conseil. Ils pourraient répondre à un postulat en 20 lignes ou 40. Souvent, ils veulent bien faire. Si l'on calculait une fourchette des coûts des postulats, les Conseillers seraient très surpris, ce serait un chiffre très élevé. Le processus, avant une réponse au Conseil communal, avec une consultation de tous les différents services qui peuvent être impliqués directement ou indirectement, avec une consultation d'experts, une vérification de données ou autre, représente des milliers et de milliers de francs. Chaque réponse à un postulat, sans parler des commissions et de tout le travail qui va être fait, représente entre CHF 3'000.- et CHF 20'000.-

Mme Vanessa ISCHI KAPLAN fait remarquer que, dans le cadre de l'aide à la mobilité, la ville offre à ses habitants une participation financière à l'achat d'un abonnement Mobilis zone 20 et, de ce fait, à l'achat d'un abonnement CFF, par exemple Nyon-Lausanne, les habitants bénéficient de cette subvention. Cependant, si on achète un abonnement hors de la zone Mobilis, comme Nyon-Genève, il n'y a pas de subvention, ce qui constitue une inégalité de traitement. Le but de la subvention étant de favoriser la mobilité douce, elle demande s'il serait possible de modifier les critères pour l'obtention de cette subvention et de l'étendre à tous les acheteurs d'abonnements CFF.

M. Jacques HANHART revient sur un article lu dans la presse qui parlait de l'état de nos rivières. L'Asse est la rivière la plus polluée du canton. Il rappelle qu'un préavis a été déposé il y a quelques temps par la Municipalité pour une étude sur la revitalisation du cours d'eau de l'Asse. Il aimerait savoir où en est ce préavis et quand la Municipalité déposera un préavis de réalisation. Il est impatient, car il souhaite que Nyon ne soit pas toujours le cancre dans ce domaine.

Mme la Municipale Roxane FARAUT concède que l'Asse est une rivière très polluée avec un projet de renaturation. La pollution vient d'un peu plus haut, mais par contre, la convention est en phase de signature avec Gingins et Chéserex et ils vont venir se raccorder assez vite à la STEP de Nyon, bien avant qu'ils aient fait l'extension. La demande de crédit pour la renaturation devrait être déposée au troisième trimestre 2024.

- M. Michael SAUERLAENDER revient sur la présentation d'une décision majeure de la Municipalité avant la dernière séance du Conseil, suite à laquelle il a demandé, à plusieurs reprises, de recevoir différentes informations complémentaires non contenues dans les slides qui ont gentiment été partagés. Force est de constater qu'à ce jour, il reste toujours en attente des projections du trafic qui devaient transiter par la RDU. Il revient sur cette RDU, mais aimerait bien comprendre tous les aboutissants. Le prestataire auprès duquel ils ont délégué la présentation hors Conseil de la politique routière pour justifier la décision anti-voitures a parlé de ces chiffrages en question. Depuis plusieurs mois, mai 2023, suite à la résolution restée sans réponse écrite à ce jour, il a demandé différents compléments d'informations, projections, chiffres pour étayer cette décision purement politique. Il trouve cela regrettable. S'il était de mauvaise langue, il dirait presque que c'est à croire qu'on veut cacher certains chiffres.
- M. le Président lui rappelle que, lors des communications du Bureau, il a signalé qu'une communication sur les chiffres de la campagne de comptages serait déposée au Conseil du mois de juin.
- M. Michael SAUERLAENDER ne comprend pas la difficulté à donner une petite partie d'un slide ou deux que le prestataire mentionnait avoir fourni à la Municipalité. Il trouve cela assez interpellant, pour dire la moindre des choses. Il a été dit ce soir que l'on peine à comprendre le concept mobilité et circulation. Là il y a une information concrète qui ne serait pas si difficile à partager, mais visiblement quelque chose bloque, d'où sa question ce soir en attendant une réponse plus complète, plus fournie et plus justifiée en juin.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ confirme qu'ils ont effectivement communiqué au Bureau qu'ils répondront en juin à la fois sur les comptages et sur ce qui a été présenté au sujet de la RDU. Elle l'a entendu, ils ont déjà discuté. Ils amèneront des réponses supplémentaires raison pour laquelle ils ne rapporteront qu'au mois de juin. Par contre, en complément, elle signale que leurs mandataires proposent énormément de choses. Le travail de la Municipalité est de faire des choix. Elle signale que les mandataires sur la mobilité à Nyon vont dans des directions bien plus drastiques que ce qu'ils proposent. S'ils montraient les schémas de circulation proposés à la Municipalité, il aurait fait des bonds encore plus grands que lors de l'annonce de l'abandon de la RDU. Elle pense que c'est aussi à la Municipalité de discuter avec les mandataires, de faire des choix parmi les propositions. Ce n'est pas pour cacher des choses, mais ils savent ce qui est acceptable par une majorité du Conseil. En aucun cas, il y a envie de camoufler des choses ou de ne pas informer le Conseil communal des mesures qui sont prises et pourquoi.

- M. Michael SAUERLAENDER souhaite rebondir sur ces propos. Il comprend d'où vient son commentaire, mais le choix du mandataire et le brief qui est donné à un prestataire est du ressort de la Municipalité. Comme il l'a vu lors d'un récent débat télévisé, les experts sont tout sauf unanimes sur les solutions pour la future mobilité, chacun a son avis. Là, en l'occurrence, il demandait simplement de recevoir les projections pour un tronçon de la RDU qui existent et dont les chiffres manquaient sur la présentation qui traitait pourtant de cette thématique.
- M. Gianluca SOLIMINE a vu, comme sûrement beaucoup de monde, que pour le mois de mars est prévue une arrivée plus ou moins massive des gens du voyage sur le canton de Vaud. Il a vu qu'à l'échelle cantonale, des dispositions ont été prises, notamment en engageant un

médiateur et un coordinateur. Il lui semble qu'une forme d'intégration des gens du voyage se met en place avec des dispositifs avec des forces de l'ordre ou des infrastructures telles que des toilettes. La dimension médiateur et coordinateur lui laisse l'impression qu'ils intègrent également la dimension sociale. Il trouverait intéressant que la Municipalité fasse de même à l'échelle de la commune.

Mme la Municipale Roxane FARAUT l'informe qu'il y a une volonté de la part du Canton, au vu de ce qu'il s'est passé ces dernières années sur l'ensemble du territoire, avec des arrivées de gens du voyage avec beaucoup de caravanes. Tout le monde se souvient de la soixantaine de caravanes qui sont restées à Nyon pendant plusieurs semaines, voire mois. C'est compliqué à gérer pour les communes. L'année dernière, il y avait 160 caravanes à la Bourdonnette, ce qui a été dur pour la commune de Lausanne. Mme la Municipale salue la volonté du Canton qui n'est pas tout à fait celle qu'il a comprise. Le travail de M. Curchod est d'appréhender l'ensemble des communes du canton pour voir dans quelle mesure, il est possible de planifier l'accueil des gens du voyage avec une répartition sur l'ensemble du territoire. Il est, effectivement, plus facile d'accueillir 15 caravanes que 60. Jusqu'à présent, la requête des communes, et également de l'UCV, est qu'il y ait une prise en charge financière de la part du Canton dans ce cadre. Pour rappel, il y a deux ans, cela avait coûté CHF 27'000.- à la ville de Nyon. Il y a donc une volonté que le Canton participe. Il est également nécessaire que les contrôles environnementaux nécessaires à cet accueil soient pris en charge par la Direction générale de l'environnement. Finalement, le rôle de médiateur, qui était auparavant occupé par Mme Roulet-Grin, est maintenant dévolu au Préfet de Nyon, M. Olivier Fargeon. M. Curchod va non seulement s'occuper de trouver une répartition sur l'ensemble du territoire du canton pour l'accueil des gens du voyage et, ensuite, faire ce rôle de médiateur. Cela ne remplace par l'action policière par une action sociale. Mme la Municipale pense qu'il faut l'action de toutes et tous. La ville de Nyon a été sollicitée, réfléchit et participe à toutes ces réflexions avec l'ensemble de leurs collègues au niveau du canton. Ils peuvent être satisfaits que le Canton ait pris la décision de se charger de mission pour les communes ne se trouvent pas comme l'année dernière à la Bourdonnette ou à Nyon il y a deux ans.

M. Gianluca SOLIMINE remercie Mme la Municipale pour les éléments de réponse qu'elle a pu apporter. Il y a effectivement des éléments qu'il ignorait. Aucunement dans son intervention, il envisageait de suggérer la possibilité d'annuler toute forme d'intervention des forces de l'ordre, mais simplement de les coupler à une dimension plus dans la médiation.

### DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE

#### 15. Préavis N° 2024/135

Politique inclusive au sein des structures d'accueil de l'enfance - Création d'un poste de coordinateur-rice à l'inclusion partiellement financé par le Canton.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### 16. Communications N° 2024/136

Lignes directrices 2030 | Bilan de mi-législature et mise en perspective.

La discussion est ouverte.

Mme Laure DAMTSAS, en lisant le bilan de mi-législature, a quelques observations et questions. Elle a noté tout d'abord « que l'état de la dette reste supportable au regard de notre patrimoine administratif et financier ». Bien sûr, on peut vendre les SI et certains bâtiments, mais le Château, les écoles etc... ne serviront jamais à justifier l'état de la dette, puisqu'ils ne seront jamais vendus. Dès lors, la relation entre dette et valeur ECA ne permet pas de juger de

l'importance de la dette et elle s'interroge sur deux points : elle aimerait savoir sur quels principes de finances publiques ils rapprochent la dette brute à la valeur du patrimoine immobilier de la ville et si la ville met en gage son patrimoine immobilier lorsqu'elle contracte un emprunt.

Ensuite, elle a relevé que les SI avaient une valeur de CHF 100 millions. Une évaluation basique d'entreprise prend en compte le bénéfice multiplié par 10 ou 12 ans. C'est le temps qu'il faut en principe pour rembourser la valeur d'achat. Donc une entreprise qui fait CHF 3 millions de bénéfice sur 15 ans, pour être large, vaudrait CHF 45 millions maximum, ceci sans compter la dette, la dette attenante aux SI. Elle aimerait comprendre précisément le calcul qui a servi de base pour affirmer que les Services industriels ont une valeur de CHF 100 millions, si la Municipalité a un comparatif et comment elle a imputé la dette à ce calcul.

Troisièmement, elle revient sur le tableau produit en page 5 du document. Elle fait remarquer que comparer des déficits de ville les unes aux autres n'a aucun sens sans rentrer dans le détail des réalités de chacune. Par contre, on ne peut pas relativiser le déficit de Nyon avec un tableau pareil. Pour les villes comparables, à part Morges, Nyon a un déficit très important comparé à ses rentrées d'argent. Il est de 5,2% là où Lausanne est à 3,5%. Nyon a donc un déficit bien supérieur à celui de Lausanne, ce que ne montre pas le tableau. Montreux et Yverdon sont autour des 3%. Nyon n'a pas de difficultés à prévoir ses recettes, elle a des difficultés à assumer le niveau de ses charges.

Enfin, il est indiqué que la Municipalité a mis en place une taskforce pour trouver de nouvelles recettes. Elle s'en réjouit bien évidemment puisqu'elle avait déposé un postulat dans ce sens. Par contre, elle aimerait savoir pourquoi elle n'a pas impliqué une commission de volontaires interpartis pour l'accompagner dans cette démarche qui lui paraît difficile. Finalement, elle aimerait comprendre comment la Municipalité a mis en place une démarche de priorisation des investissements et selon quels critères. Elle se rend bien compte que ses questions sont nombreuses et donne la liste des questions à Mme la Secrétaire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### 17. Rapport-préavis N° 2024/137

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky intitulé « Encourageons l'utilisation des transports publics en Ville de Nyon avec un tarif urbain ».

La discussion est ouverte.

M. Robert JENEFSKY, en tant que postulant, demande le changement de la date de la commission étant absent de Nyon à la date prévue.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### 18. Préavis N° 2024/138

Mesures prises face à la pollution des jardins potagers de Bourgogne, de la Vie-Là et du Château - Dépassement non-compensé de CHF 45'000.— au budget 2024 pour l'assainissement du jardin potager de la Vie-Là Demande d'un crédit d'investissement de CHF 350'000.— pour le déplacement des potagers de Bourgogne et du Château vers des sols préservés et le réaménagement des actuels jardins.

La discussion est ouverte.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER, pour avoir passé trois ans dans la villa régulièrement, trouve que le jardin en vaut la peine. Cela créé une grande mixité de personnes et elle souhaite que les commissaires y pensent.

Mme Béatrice ENGGIST, en tant que 1<sup>re</sup> nommée, aimerait informer les futurs commissaires que la date a été changée, d'entente avec M. le Municipal Pierre WAHLEN. La commission aura lieu le mercredi 13 mars à 19h, à la salle 1 du Manoir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### 19. Communication N° 2024/139

Redimensionnement et sécurisation du projet de parc et de parking souterrain à Perdtemps.

La discussion est ouverte.

M. Alexander FEDERAU lit une intervention au nom de M. Joël VETTER absent ce soir. Ce dernier a pris connaissance avec intérêt de la communication de la Municipalité sur le redimensionnement du projet Perdtemps et la remercie. Il constate, toutefois, qu'il aura fallu un classement du site pour ses qualités culturelles et patrimoniales par le Canton pour que la Municipalité devienne raisonnable en renoncant à la galerie commerciale. De son point de vue, le contexte économique difficile, comme en témoigne la valse de enseignes dans le centre commercial de la Combe et la concurrence déjà rude pour les petits commerces au centre-ville, aurait dû alerter la Municipalité plus tôt sur l'obsolescence programmée d'une nouvelle galerie commerciale à Perdtemps. Mieux vaut tard que jamais, cela permet, d'une part d'économiser CHF 11.4 millions, selon l'estimation du préavis N° 2021/007 sur les études du parc Perdtemps et, d'autre part, d'accélérer de quelques années la réalisation du parc, à en croire la communication de la Municipalité. Il en vient à la question du parking souterrain. Il suffit de faire quelques observations de terrain pour constater que le parking de la Gare, d'une capacité de 577 places couvertes et situé dans l'immeuble Beckman & Coulter, propriété d'Allianz, juste à côté de Perdtemps, dispose régulièrement de places libres, notamment le samedi, lorsque le parking de Perdtemps a une forte affluence. Il se demande pourquoi il est sous-utilisé. La raison est simple, c'est son tarif plus élevé que celui de Perdtemps. Il demande si la Municipalité a envisagé d'acheter le parking de la Gare pour le gérer selon les tarifs de la politique de stationnement public de la ville. Et il s'interroge si la Municipalité a fait une analyse pour identifier le potentiel report d'usagers du parking Perdtemps vers le parking de la Gare, afin d'optimiser l'usage de ce dernier avant d'envisager la construction d'un nouveau parking souterrain. Optimiser l'usage de l'existant lui paraît relever du bon sens le plus basique, avant d'envisager de dépenser CHF 26 millions pour un nouveau parking souterrain, chiffre toujours issu du préavis N° 2021/007, surtout dans la situation financière difficile de la ville qui, il pense, inquiète tout le monde. Enfin, entre les arbres majeurs qu'il faudra probablement abattre et les énormes quantités de matériaux d'excavation, de béton et d'acier qu'il faudra mobiliser pour un parking souterrain, cela dans un contexte d'urgence climatique et de forte pression sur les ressources naturelles et énergétique, il lui semble bon de rappeler que la ville se doit d'être exemplaire dans la façon de concevoir et de réaliser des projets dont elle est maître d'ouvrage. Il serait, en effet, inconsistant de demander aux Nyonnaises et aux Nyonnais des efforts pour réduire leur empreinte écologique si la ville n'en faisait pas de même à tous les niveaux, en l'occurrence, en cherchant à réduire autant que possible, la taille du futur parking souterrain, voire à y renoncer en optimisant simplement l'usage de l'existant.

M. Jacky COLOMB se pose la question de savoir comment on en est arrivé là. Cela fait quelques années que le projet est expliqué, des démarches participatives organisées et toutes sortes de choses. Il a été surpris dès le début, et il l'a dit, que l'on essaie de réaliser un parking souterrain, une galerie marchande dans le seul endroit de la place où il y a des arbres, où il y a déjà des aménagements, même temporaires qui semblent devenir pérennes, alors que tout le reste de la place est vide. Il se demande s'il n'aurait pas été plus simple, d'entrée de jeu, d'envisager de creuser le parking où il n'y a pas d'arbres, cela aurait été plus vite fait. On pouvait ensuite planter d'autres arbres. Maintenant, il a l'impression que l'on paie l'entêtement à avoir voulu absolument mettre le parking dans le sud de la place, le plus mauvais endroit possible et il souhaite vraiment que le projet futur tienne compte de cet aspect et que l'on laisse la partie basse de la place dans son état, voire qu'on l'arborise davantage, et que l'on utilise la zone où il n'y a rien, le désert de Perdtemps, pour fleurir l'espace. De plus, il est dit que ce sera moins cher, mais il demande à voir. La médiathèque ne sera pas faite à cet endroit, mais comme elle

va renaître encore plus belle, encore plus grande au nord de la gare, il laisse les gens faire l'addition et ils se rendront compte que toute cette affaire, très mal menée jusque-là, avec des choix discutables, va coûter beaucoup plus cher.

M. Sacha VUADENS entend ce soir que l'on est toujours plus intelligent après. Un projet vit. Il salue plutôt la Municipalité qui ajuste certains projets à la réalité du jour, sans jeter le bébé avec l'eau du bain et la baignoire. Il pense que conserver une place en pleine terre, avec un parking souterrain, qui avait par ailleurs trouvé grâce à l'ensemble du Conseil, et qui n'avait pas été remis en question par les démarches participatives, il trouve cela très bien, plutôt que de tout jeter à cause de nouvelles réalités. Il salue le fait que l'on puisse avancer sur ce projet et qu'il soit raisonnablement décalé dans le temps.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### 20. Postulat de M. Alexander Federau & consorts intitulé « Plan de mobilité scolaire ».

Après toutes ces discussions sur les postulats, M. Alexander FEDERAU est un peu désécurisé, mais, s'il est d'accord avec ce qui a été dit auparavant, il rappelle que ce postulat fait suite à une intervention qu'il a faite il y a quelques mois. Il présente son postulat.

La discussion est ouverte.

Mme Brigitte PEREZ, au vu de tout ce qui a été dit sur les postulats, les coûts, le fait que c'est un sujet qui a souvent été abordé et la Municipalité qui a souvent dit qu'elle prenait en compte et qu'elle faisait tout son possible pour améliorer, demande ce que la Municipalité pense de ce postulat, s'il ne devrait pas être transformé en interpellation ou le refuser si les choses sont déjà en cours.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES fait remarquer qu'au bas du postulat il est indiqué « Pour le parti des Verts » et « Pour le parti socialiste ». Il rappelle qu'un postulat doit être déposé d'une manière nominative et non pas au nom d'un parti. Ce qui l'interpelle est que la forme que prend le texte sous-entend que c'est déposé au nom des deux partis ce qui lui pose un problème. D'autre part, il trouve, qu'effectivement, la question a déjà, à maintes reprises, été abordée par la Municipalité. C'est typiquement ce genre d'intervention qui, selon la fourchette de prix donnée par M. le Syndic plus tôt, va nécessiter de traiter un sujet déjà traité et il ne peut qu'inviter M. Federau à transformer cette initiative et de déjà prendre connaissance de l'état des lieux de ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui. En fonction de cela, il y aura forcément des éléments qui pourront faire l'objet d'une initiative un peu plus affinée. Dans ce cas, cela demande de recommencer à zéro ce qu'il trouve fort regrettable et demande de refuser le postulat.

M. Sacha VUADENS trouve que la boîte de pandore a été ouverte. Maintenant, on va demander ce que pense la Municipalité du postulat, sans avoir pris le temps de réfléchir posément au postulat. Il estime que tout le système est déréglé. Il comprend la demande de Mme Perez, mais ce n'est pas vrai que la Municipalité est venue sur ce point précis plusieurs fois. Elle l'a fait sous l'ordre sécuritaire et de ce que faisait la PNR devant l'école pour éviter les files des véhicules. Il n'y a pas eu de démarche de manière globale sur le territoire de la manière dont le postulat le décrit pour pouvoir traiter ce problème qui est quotidien. Il pense qu'il faut absolument prendre ce postulat en considération et d'avoir l'approche concertée telle que présentée. Il ne faut pas demander à la Municipalité d'aiguiller les travaux du Conseil sur ce que le Conseil estime pouvoir être étudié et avoir une proposition de projet, ou pas. Il invite le Conseil à renvoyer le postulat à la Municipalité.

Mme Laetitia HEDIGER revient sur la remarque de M. Gauthier-Jaques au sujet des signatures du postulat. Il lui semble que dès que c'est nominal, c'est valable. A priori, dès qu'il y a des noms, c'est bon.

M. le Président signale qu'une précision sera apportée à ce sujet lors du prochain Conseil.

M. Alexander FEDERAU rappelle qu'il est déjà intervenu sur le sujet avec une proposition individuelle, et maintient donc son postulat, la proposition étant plus concrète.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil renvoie le postulat pour étude et rapport par 46 oui, 35 non et 1 abstention.

### 21. Réponse à l'interpellation de M. Thomas Valea intitulée « Quelles mesures prises pour faire face aux dangers des PFAS ? »

M. Thomas VALEA remercie la Municipalité pour sa réponse qui lui semble très complète. Il précise, au point 3, qu'effectivement le traitement lui-même des PFAS dans le cadre du traitement des eaux ne semble pas pouvoir aujourd'hui se faire, techniquement parlant, et ne pourrait possiblement être envisagé qu'à partir de 2028. Il faut espérer que cela puisse permettre une sécurité accrue. D'autre part, au point 5, il note que la réponse faite ne permet pas véritablement de comprendre si la Municipalité, en tant que telle, serait susceptible d'avoir une démarche pro-active sur la réduction dans les secteurs ou zones où elle peut directement le faire, de réduire l'utilisation des textiles, outils ou tout autre chose qui contient des PFAS et pouvoir, ce faisant, donner l'exemple à l'égard de la population.

## 22. Interpellation de M. Robert Jenefsky intitulée « Mobilité douce » ou « doux immobilisme » ? Les utilisateurs des TPN attendent avec impatience le prochain épisode du feuilleton des abribus.

M. Robert JENEFSKY présente son interpellation.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ lui répond directement. Le projet d'origine prévoyait la réalisation de nouveaux abribus en lien avec la réalité nyonnaise. Celui-ci a été enrichi d'un volet « Insertion paysagère » afin de répondre aux questions d'adaptation au dérèglement climatique. En effet, il ne s'agit pas seulement de choisir un nouveau mobilier urbain des arrêts de bus, mais également d'intervenir sur l'aménagement alentours. Les arrêts de bus deviendraient un véritable support à la vie quotidienne avec l'extension des usages en lieu d'intermodalité participant à la fraîcheur en ville. Avec comme conséquences des bénéfices sur l'amélioration de la fréquentation des transports publics. Les services travaillent actuellement aux études et au choix du modèle et des principes d'aménagements techniques et paysagers. Le préavis de réalisation sera déposé au deuxième semestre 2025 pour la pose des abribus sur le territoire nyonnais. Si le préavis est accepté, c'est courant 2026, en fonction des opportunités identifiées dans le cadre de l'étude en cours, des avancements des projets connexes et d'autres opportunités contextuelles, que ceux-ci seront déployés. Quant à savoir s'il aurait été préférable de donner le mandat aux TPN comme initialement demandé, il est, pour la Municipalité, difficile de prévoir quel temps aurait pris les TPN pour poser des abribus. Le premier constat est qu'un mandat accordé aux TPN priverait l'administration communale d'une vision coordonnée des opportunités liées à des projets connexes. Le deuxième constat est que la plus-value en termes d'amélioration paysagère et d'intermodalité pour les arrêts de bus ne serait pas saisie. La troisième difficulté est la qualité de l'espace public qui est mieux coordonné si la Municipalité garde la main sur son projet.

M. Robert JENEFSKY remercie Mme la Municipale pour sa réponse. Il est abasourdi par celleci, elle n'est pas satisfaisante du tout.

#### 23. Interpellation de M. Jacques Hanhart concernant la gestion des projets.

M. Jacques HANHART présente son interpellation.

La Municipalité répondra ultérieurement.

#### 23bis Interpellation de M. Pierre Girard intitulée « Abandon RDU, suite ».

M. Pierre GIRARD présente son interpellation. Il fait remarquer que les considérations citées par son collègue M. Daniel Grosjean lors de son intervention au sujet de la RDU, étaient souvent identiques aux siennes et pourtant ils ne se sont pas concertés.

La Municipalité répondra ultérieurement.

#### 24. Divers en rapport avec la séance

M. Yves GAUTHIER-JAQUES revient sur un échange qu'il a eu avec M. le Syndic au sujet des préavis dans lesquels il y a des investissements qui sont à consentir. En l'occurrence, ce soir, le préavis N° 2024/135, sur sa cartouche, indique qu'il y a un poste à pourvoir, certes avec une compensation partielle. Cela reste une décision du Conseil de devoir investir et il regrette à nouveau qu'il n'y ait pas les indications financières sur la cartouche. Sur le fond, la décision qui devra être prise est d'investir pour ce poste. Il ose espérer, qu'un jour, il pourra éviter ce genre d'intervention.

M. Jacky COLOMB aimerait revenir sur la saga des postulats. Il se réfère à l'article 66 du Règlement qui dit que « chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative ». Il s'agit bien d'initiatives personnelles qui peuvent être, ensuite, co-signées, ce qui donne des titres tels que « & consorts ». En ce qui concerne le postulat, il est indiqué qu'en « déposant un postulat, c'est-à-dire en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport ». La Municipalité est parfaitement à-même de prendre une mesure, ou pas, et de laisser le postulat flotter dans le vent en répondant la fois suivante qu'ils n'ont pas vraiment de raison de faire une action quelconque dans ce domaine. Il pense que tout ce qui a été dit concernant la position municipale par rapport au postulat est tout à fait dans la norme, dans son droit.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER entend M. le Syndic dire que la Municipalité pourrait rendre des réponses aux différents postulats en 40 lignes. S'ils peuvent le faire, peut-être qu'il serait souhaitable de le faire, tant que la réponse est claire et véridique. Et pour finir, tant que la démocratie ne parlera qu'à celles et ceux qui n'ont que les coûts à l'esprit, la démocratie ne devrait pas s'arrêter qu'à ceci.

Mme Laure DAMTSAS souhaite réagir à la réponse à l'interpellation sur les abribus. Ce n'est pas son interpellation, mais tout le monde a vu M. Jenefsky reprendre la parole de mois en mois pour ce sujet. Elle est ébahie, voire hallucinée de la réponse municipale. Pour elle, si l'on veut encourager le report modal vers les transports publics, ce qui est assené à tous les Conseils, on sait que le confort est capital pour les usagers. D'un côté on parle de changement de paradigme, de nécessité d'agir, etc... de l'autre on parle de priorisation des projets et pour faire un changement qui compte, mais qui ne se fait pas, ce serait les abribus. Elle trouve scandaleux d'attendre fin 2025 pour avoir une réponse.

Mme Valérie MAUSNER LEGER revient sur sa remarque au sujet du postulat. Elle ne concernait pas la différence entre un postulat et une interpellation. Pour répondre également à M. Gauthier-Jaques sur la forme qu'ont pris les postulats, elle reprend un de ses multiples postulats (il y en a une quinzaine) intitulé « Pour une valorisation juste des équivalents plein temps à la commune » qui est signé M. Yves Gauthier-Jaques et consorts au nom du centredroit. Elle ne voit pas ce qui est compliqué d'avoir les Verts et les Socialistes qui signent. Pour revenir sur les sujets de postulats, elle rappelle à M. Gauthier-Jaques qu'il a déposé deux fois de suite un postulat concernant l'hydrogène qui n'était pas forcément la priorité des uns et des autres.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ revient sur les abribus. Elle rappelle que l'on ne va pas à la Migros acheter quelques abribus qui seront scotchés sur le trottoir. Deuxièmement, ils ont un Délégué aux espaces publics qui travaille ardemment sur les abribus depuis qu'il a été engagé, soit une année, avec des mandataires, etc... Le travail est bientôt terminé, à bout touchant sur le choix des abribus, sur leur emplacement, sur ces aménagements qu'ils

souhaitent faire en complément. Simplement, un autre service va reprendre tout ça, qui va devoir étudier le coût de ces aménagements, reprendre le choix, étudier les sous-sols qui sont encombrés, il va falloir réfléchir, étudier comment les implanter, comment les mettre sur ces différents espaces, travailler avec le privé parfois (certains ne peuvent pas être uniquement sur du domaine public), entrer en négociation avec des privés. Tout ce travail devra être fait entre le moment où le choix des abribus sera terminé et le moment où ils vont devoir revenir avec un préavis pour demander de l'argent au Conseil pour leur implantation. C'est tout le travail qui est fait, qui touche différents services et qui est en train d'être réalisé. Ce n'est pas l'apanage d'un seul service qui n'a pas fait son travail, ni d'une Municipalité qui n'a pas fait son travail, mais, bien au contraire, une Municipalité qui prend au sérieux la question des abribus et qui met tout en œuvre pour réaliser, au plus, mais qui n'a pas de baguette magique pour déployer le mieux possible ces abribus en ville de Nyon. Elle est désolée que les services ne puissent pas travailler plus vite que cela.

Mme Caroline BORDIER, en rapport avec la séance, partage un sentiment qu'elle a au sein de ce Conseil. Elle trouve qu'il y a beaucoup d'attaques personnelles d'une personne envers une autre personne et trouve cela très navrant. Beaucoup de personnes ne prennent plus la parole, de peur de se faire ensuite attaquer pendant deux ou trois Conseils successifs parce qu'ils ont dit guelque chose. Elle trouve que cela ne va pas.

M. Jacky COLOMB réagit à propos de ces abribus. Il y a quand même eu un préavis il y a quelques années, une commission qui s'est réunie plusieurs fois, qui a émis des avis là-dessus, qui a fait supprimer certains abribus à certains arrêts, car cela n'était pas adéquat, qui a émis toutes ces remarques. D'autre part, le choix des emplacements était déjà fait à ce moment. Il ne faut pas maintenant dire qu'il faut tout ré-étudier. Suite au refus de ce préavis, ils avaient dit qu'ils allaient choisir des abribus sur catalogue et maintenant Mme la Municipale dit qu'elle ne peut pas les acheter à la Migros. Cela fait peut-être rire certaines personnes, mais il ne peut pas l'accepter. Plusieurs entreprises ont des catalogues, ils peuvent faire un cahier des charges qui correspond à ce qu'ils veulent, mais il ne faut pas raconter qu'ils doivent faire encore peut-être une année d'étude pour arriver à savoir ce qu'ils vont acheter et où ils vont le mettre.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ précise qu'ils vont les acheter sur catalogue et faire un cahier des charges, mais avant cela, et ils sont à bout touchant, il a fallu étudier où, car il y avait des re questionnements par rapport aux lignes des TPN. Un travail s'est fait dans différents services pour requestionner ces emplacements. Elle rappelle que cela avait été dit qu'ils allaient recommencer le projet, cela n'a jamais été caché. Par contre, ce qui a également été dit, c'est qu'entre le moment où le préavis a été refusé et le moment où il a été relancé, il y a eu changement de Municipal, changement de Chef de service à deux reprises. Cela a pris du retard, mais cela avait été communiqué. Au moment où la personne a été engagée pour travailler sur l'emplacement des abribus, elle promet que cette personne travaille avec d'autres services et ils n'ont pas chômé. Elle ne peut pas entendre que les gens dans les services ne font pas leur travail et n'avancent pas. Il a été dit qu'entre le choix des implantations et le choix des abribus, il y a tout un travail qui doit être fait par le service qui va déposer un préavis pour calculer le coût de chaque emplacement. Il va falloir étudier comment le placer, le sous-sol, etc... Ce n'est pas son travail, mais à première vue, il y a pour plusieurs mois de travail entre le moment où ils ont été choisis et le moment du dépôt du préavis de crédit. Elle ne fait que lire la réponse des services et elle précise que plusieurs services travaillent d'arrache-pied sur le sujet.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à M. Yves GAUTHIER-JAQUES. Il précise qu'ils mettent le montant lorsqu'il s'agit de préavis en lien avec un investissement et pas quand il s'agit de préavis en lien avec le budget de fonctionnement. En l'occurrence, il a parlé d'investissement, mais ce n'en est pas un. Le préavis N° 2024/135 est une demande de création d'un poste qui va avoir une incidence sur le budget de fonctionnement et non sur le budget d'investissement. Un investissement peut être une étude, un achat, une construction qui va s'amortir entre 5 et 30 ans alors que la création d'un poste ne s'amortit pas, cela va simplement entrer dans le budget suivant. Ce sont les règles par rapport à la mention d'un montant sur la première page jaune des préavis.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 23h.

#### **CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

Le Président : Vincent BUCCINO La Secrétaire : Nathalie VUILLE